

Janvier 2017



UN «C.H.A.T..N.S.»<sup>\*</sup>  
pour les Assos  
du CHEMILLOIS



\* Collectifs des Hébergeurs Alternatifs, Transparents,  
 Ouverts, Neutres et Solidaires



5 rue de la Gabardière  
Chemillé  
49120 Chemillé-en-Anjou  
 02 41 30 50 55

 [infos@centresocial-chemille.asso.fr](mailto:infos@centresocial-chemille.asso.fr)  
 [www.centresocial-chemille.asso.fr](http://www.centresocial-chemille.asso.fr)



## Le contexte :

- **Historiquement**, sur le Pays des Mauges en général, sur le Chemillois en particulier, l'animation de la vie sociale ( sport, culture, actions sociales, vie scolaire ...) est largement initiée et portée par les associations. Cette **omniprésence associative** caractérise ce territoire et participe, à n'en pas douter, de sa vitalité et de sa qualité d'intégration. Cette image qui colle à ce « coin d'Anjou » n'est pas surfaite, elle se traduit dans la vie des habitants et dans leur engagement quotidien.

- **Sociologiquement**, depuis plus d'une dizaine d'années, le Chemillois est **en pleine mutation**. De nombreux nouveaux habitants, attirés par le dynamisme économique local et/ou par la modération des coûts de l'habitat, y élisent résidence. Beaucoup d'entre-eux arrivent avec des attentes urbaines, nombreuses et de plus en plus diversifiées. Pour l'instant, les associations existantes continuent de répondre aux attentes en adaptant leurs propositions ; ou encore, de nouvelles associations se créent. Mais, jusqu'à quand ? L'on ressent, en effet **des signes d'essoufflement**, des difficultés accrues et récurrentes quand il s'agit de renouveler les équipes bénévoles dirigeantes. **Des signes également de décalage** entre les modes traditionnels de management associatif ( engagement de longue durée, réunions fréquentes ...) et les possibilités et les disponibilités des « nouveaux bénévoles », notamment des jeunes adultes.

- **Politiquement**, les élus locaux, de façon très volontariste, ont décidé, fin 2015, de fusionner les treize communes historiques en **une seule commune nouvelle : Chemillé-en-Anjou**. Pour l'instant et jusqu'aux prochaines élections municipales, pas de changement notable puisque les 198 élus communaux en place restent en poste. Mais, au printemps 2020, le **changement sera radical**, puisque seulement 38 élus sortiront des urnes. Cette **nouvelle donne territoriale impactera forcément l'animation de la vie locale**. Qui remplacera l'implication, concrète et souvent discrète, des 160 élus disparus ? Comment s'organiseront les activités et les services aux habitants ? Par la création de conseils consultatifs et l'implication de leurs membres ? Par la montée en puissance de services municipalisés ? Par le renforcement de la place et des missions confiées aux associations ? Par un mixe de ces trois scénarios ?



## Notre engagement :

Nous concernant, **compte tenu** :

- **de ce que nous sommes** : une association nous-même, un Point Local d'Accueil et d'Information des Associations ( P.L.A.I.A.), un Espace Public Numérique ( E.P.N.) et, depuis octobre dernier, une Maison de Services Au Public ( M.S.A.P. );

- **de ce à quoi nous croyons** depuis toujours et que nous réaffirmons, de nouveau, dans notre Projet Social 2017-2020 : 1/ « réaffirmer et asseoir la mission accompagnement et de soutien des associations, adapter l'offres de services à leur égard », 2/ « rester à l'écoute et entendre les besoins d'évolution, d'amélioration, de changement, de consolidation exprimés par les associations » ;

c'est évidemment à **la consolidation des associations** que nous engagerons et concentrerons nos efforts et nos moyens. Et cela, non seulement pour ce qu'elles produisent de services et d'activités, mais aussi pour ce qu'elles génèrent en terme de démocratie participative<sup>1</sup>.

---

1 <http://lemouvementassociatif.org/manifeste/>



## Le défi à relever :

Il s'agira pour nous de **soutenir les associations dans le contexte de cette nouvelle donne territoriale**, de leur apporter des facilités de fonctionnement techniques et méthodologiques afin qu'elles puissent, par l'**usage facilité de la pratique numérique**, de continuer de tenir leur place existante voire d'assumer de nouvelles missions d'animation de la vie locale jusqu'alors exercées par les élus locaux.

Il s'agira, en même temps, d'**adapter nos propres pratiques d'appui aux associations** aux réalités vécues des bénévoles dirigeants d'aujourd'hui ainsi qu'à leur leur façon d'envisager leur engagement associatif, moins institutionnel, moins durable, moins affectif, plus opérationnel, plus fluide, plus personnel ... <sup>2</sup>



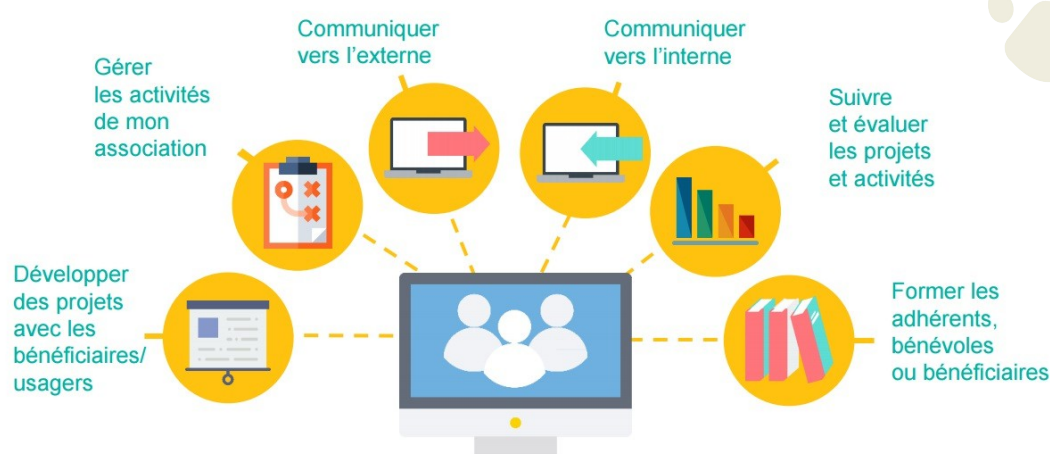
## Le projet :

Pour cela, en complément des services d'informations et de formations, d'hébergement et d'accueil, d'appui et d'accompagnement que nous dispensons déjà en faveur des associations, nous envisageons de **favoriser les possibilités de travail collaboratif assisté par informatique**.

C'est dans cet esprit que nous projetons de nous inscrire dans **le projet de développement d'un « C.H.A.T.O.N.S. »** (Collectifs des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires). <sup>3</sup>

Ainsi envisagé, ce projet répond pour nous à **un triple objectif** :

1/ Un objectif **technique**: **mettre à disposition des associations des outils collaboratifs** simples, adaptés, gratuits, fiables et validés<sup>4</sup>.



<sup>2</sup> Cf. intervention de J. Ion – Journée F.D.V.A. - Décembre 2012 – Nantes.

<sup>3</sup> Cf. intervention de P-Y. Gosset – Journée F.D.V.A. - Décembre 2016 – Nantes.

<sup>4</sup> Nous pensons bien sûr à la suite FRAMASOFT : gestion de calendriers, réalisation collaborative de textes, listes de diffusion, hébergement de sites ...

*Parallèlement à ce projet, nous sommes actuellement en pourparlers avec les élus locaux afin de bénéficier du haut débit via un rattachement à la fibre optique. Nous sommes également en contact avec la Fondation Orange à propos de mise en place d'un mécénat de compétences.*



2/ Un objectif **stratégique** : **considérer la mise en œuvre d'un C.H.A.T.O.N.S. comme une occasion supplémentaire de « faire entrer » et de favoriser la culture numérique** et son développement au sein des associations, de leurs références, de leurs projets et de leurs pratiques.

*« Le numérique évolue en permanence. Il offre aux associations de réelles opportunités de se faire connaître, de se développer et de muscler leurs projets. Elles s'en saisissent généralement au gré des solutions nouvelles qu'elles découvrent et des opportunités qui s'offrent à elles ».*<sup>5</sup>

3/ Un objectif **éthique** : **générer une cohérence entre la philosophie associative et la philosophie du Libre** : liberté, créativité, indépendance et solidarité.

*« Plaçant les notions de partage et de collaboration au cœur de leurs pratiques, les logiciels libres recouvrent un ensemble de valeurs communes à tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire : la mise en réseau, la mutualisation des coûts et des bonnes pratiques, le respect des utilisateurs, la transparence, la gouvernance démocratique, etc ».*<sup>6</sup>

## **La mise en œuvre :**

Ce projet s'étalera sur l'**année 2017**, en trois étapes successives :

### **Étape 1 : l'installation d'un serveur dédié** ( de janvier à avril 2017 )

Pour cela, nous bénéficierons de l'intervention d'un étudiant stagiaire ( bac pro S.E.N. ) à qui nous confierons les missions d'installation, de configuration, d'implantation des logiciels, de tests et, pour clore sa mission, de mise en service du serveur lors de l'événement « Libre en fête », le 18 mars 2017.

### **Étape 2 : la communication sur ce nouveau service** ( de mai à juin 2017 )

Cette étape sera assurée par notre médiateur numérique ( Y. Godreau ) ; lequel : 1/ informera l'ensemble des associations implantées sur les 13 communes déléguées de Chemillé-en-Anjou de l'existence et des potentialités de ces nouveaux outils collaboratifs mis à leur disposition ; 2/ élaborera avec ces associations des rendez-vous de prises en main de ces outils.

### **Étape 3 : l'appropriation des outils** ( de septembre à décembre 2017 )

Cette étape consistera à rencontrer les associations là où elles sont implantées, dans les communes déléguées, afin de leur permettre de s'approprier par la pratique immédiate ces outils accessibles à distance sur le serveur.

5 Source : <http://www.associations.gouv.fr/la-place-du-numerique-dans-le-projet-associatif-en-2016.html>

6 Allorge L., président de l'APRIL, extrait du « Guide Libre Association », 2014.

## En 2018

### Étape 4 : l'évaluation des outils et de leurs usages ( de janvier à février 2018 )

Il s'agira, durant ce premier trimestre 2018, d'évaluer l'appropriation des outils par les associations locales :

- en terme quantitatif : nombre et typologie des associations usagères, nombre et typologie des usages.

- En terme qualitatif :

. à propos de la capacité d'appropriation selon les outils mis en ligne et les degrés de facilité des usages ;

. à propos des impacts selon 5 items : 1/ facilitation du fonctionnement courant ; 2/ renforcement des coopérations internes et externes ; 3/ amélioration de la visibilité de l'association et des ses activités ; 4/ bonification de la vitalité associative ; 5/ amélioration des performances financières.

Pour ce travail d'évaluation, nous nous rapprocherons des pôles universitaires angevins avec lesquels nous sommes en relation : UFR de géographie et IPSA.

### Étape 5 : le transfert de l'expérimentation ( de mars à juin 2018 )

Dans une perspective de promotion extra-territoriale, l'évaluation de cette expérimentation locale sera présentée, de façon circonstanciée, au sein du réseau des Points Locaux d'Accueil et d'Information (P.L.A.I.A.) du Maine-et-Loire.

Par la suite, le Centre Social s'engagera à conseiller et à accompagner les opérateurs qui souhaiteront, à leur tour, mettre en place un tel service. Ce faisant, nous prolongerons la mission de promotion - essaimage de la culture numérique. Mission que nous exerçons depuis de nombreuses années, pour laquelle nous sommes reconnus, et que nous avons encore fortifiée, depuis deux ans et avec le soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, dans le cadre de l'opération Happy Culture Numérique.

## Les éléments financiers :

• <b>En charges :</b>		<b>7 155 €</b>
- Achat d'un ordinateur serveur ( T.T.C. ) :	700 €	
- Indemnités stagiaires ( 4 mois ) :	2 000 €	
- Don à Framasoft :	500 €	
- Frais de personnel ( sur la base de 120 h. de travail effectif ) :	3 955 €	
. Rémunérations brutes :	2 555 €	
. Charges sociales :	1 275 €	
. Taxe / salaires :	125 €	
• <b>En produits :</b>		<b>7 155 €</b>
- État ( au titre du F.D.V.A. « nouveaux services » ) :	5 500 €	
- Sur fonds propres :	1 655 €	